se-unsa.org

Monsieur BESSOL
Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale
DSDEN du Nord
144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 02 janvier 2022

Objet : Questions contexte sanitaire / GDDE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans l'optique de la réunion exceptionnelle du GDDE qui se tiendra ce lundi 03 janvier en lien avec le contexte sanitaire actuel, nous souhaitons vous faire parvenir quelques questions que les collègues se posent :

- À partir du niveau 3 / niveau orange, lorsqu'un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement, le non-brassage entre les classes doit être respecté. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes. Aussi, quelles consignes les directeurs doivent-ils donner aux familles lors de l'absence d'un enseignant non remplacé ?

- Concernant le remplacement, serait-il possible d'avoir un point précis sur l'état du recrutement des contractuels ? Les brigades formation continue et REP+ continueront-ils d'assurer les missions « ordinaires » de remplacement ?

- Il est ajouté qu'à partir du niveau 3 / niveau orange du protocole sanitaire et afin de limiter les brassages, les élèves en situation de handicap dans le 1er degré, bénéficiant de dispositifs inclusifs (ULIS, UEE…) suivent tous les enseignements avec le même groupe d'élèves (soit dans leur classe d'inscription, soit dans le dispositif en fonction de leurs besoins spécifiques). Peut-on néanmoins envisager que des élèves d'ULIS inclus dans une même classe puissent être regroupés par le coordonnateur ULIS (donc sans brassage avec les élèves inclus dans les autres classes) ?

- Du fait du contexte sanitaire actuel, l'opération « Petit déjeuner à l'école » doit-elle être maintenue ?

- Un équipement spécifique pour les enseignants suite à cette nouvelle vague est-il prévu (masques, masques FFP2 pour les personnels vulnérables, autotests) ? De même, les municipalités ont-elles été incitées à équiper les salles en capteurs de CO2 ?

- Des équipes d'école ont prévu des temps de rencontres individuelles avec les parents d'élèves. Peuvent-ils les maintenir ?

- Les réunions entre personnels doivent de manière prioritaire être organisées à distance par l'usage de visioconférence, audioconférence ou encore des espaces numériques. Si une telle organisation n'est pas possible, elles peuvent se tenir au sein d'une école ou d'un établissement scolaire dans le strict respect des gestes barrières (port du masque, mesures d'aération/ventilation, distanciation). Conformément aux règles en vigueur dans ces locaux, l'accès ne peut pas être conditionné à la présentation d'un pass sanitaire. Quelles dispositions seront prises pour la formation continue des enseignants ?

- Concernant l'enseignement de l'EPS, il est très fortement recommandé de prioriser les activités physiques et sportives en extérieur. Lorsque la pratique en extérieur est impossible, des activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation doivent être privilégiées. Quelle conduite sera à observer pour les activités de piscine ?

- Concernant les sorties scolaires, celles-ci sont fortement déconseillées. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines communes ont engagé des frais qui ne seront pas forcément récupérables. Elles risquent par conséquent « de faire le forcing » pour qu'elles puissent se tenir.

Nous vous remercions par avance pour les réponses qui seront apportées tant les équipes d'école ont besoin de celles-ci et nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Jérémy BOITE

Secrétaire Adjoint
« Ecoles »

Olivier LABY

Secrétaire Général
Section du Nord